

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC**

20 janvier 2010

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi vingtième jour du mois de janvier deux mille dix (20/01/2010) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, Messieurs les maires suivants :

- Monsieur Lucien Mongrain, préfet et maire de Trois-Rives;
- Monsieur Alain Vallée, préfet suppléant et maire de Sainte-Thècle.
- Monsieur Michel Champagne, maire de Saint-Séverin;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite;
- Monsieur Jean-Pierre Ratelle, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérrouxville;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Lucien Mongrain, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, monsieur Lucien Mongrain, déclare l'ouverture de la séance à 20 h précise.

- Adopté à l'unanimité -

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Re 10-01-01

Monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Pacte rural :
  - Recommandations de financement;
  - Nomination du comité technique;
  - Reddition des comptes pour l'année 2009;
- Rapport d'activités 2008 et plan d'action 2009 de la MRC;
- Nomination du comité de diversification dans le cadre de l'entente pour le Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD);

- Politique d'investissement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (si entente reçue);
- Date de la tenue des séances régulières du Conseil de la MRC de Mékinac pour l'année 2010, en vertu de l'article 199 de la loi sur l'aménagement et de l'urbanisme;
- Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II : approbation de rapports finaux;
- Autorisation pour procéder à la vente d'un immeuble pour défaut de paiement des taxes dans les Territoires non organisés;
- Décentralisation de la gestion foncière sur terres publiques;
- Appui aux entreprises forestières : établissement des redevances pour la Mauricie;
- Adoption d'une planification stratégique touristique quinquennale;
- Participation financière pour deux ponts dans la ZEC Chapeau de paille;
- Nomination d'un représentant à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM);
- Fondation Collège Shawinigan;
- Mandat supplémentaire de révision des rôles d'évaluation de Ste-Thècle et de Grandes-Piles;
- Représentant au comité Soutien aux travailleurs autonomes;
- Dossier petite centrale à Notre-Dame de Montauban;
- Inspecteur en bâtiment.

- Adopté à l'unanimité -

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2009**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 25 novembre 2009 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 10-01-02

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Champagne, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2009.

- Adopté à l'unanimité -

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2009**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 9 décembre 2009 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 10-01-03

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2009.

- Adopté à l'unanimité -

## **ADOPTION DES COMPTES**

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

### **1<sup>re</sup> liste**

#### **M.R.C. DE MÉKINAC**

Total rémunération des employés : 62 785.37

Total frais de déplacement des employés : 1 528.69

### **Fournisseurs de biens et services**

Croix Bleue Médavie	5 455.49
Telus	630.43
Telus mobilité	100.91
Xittel Communication	530.51
Fournitures de bureau Denis	213.94
M. Jean-Paul Simard (conciergerie)	825.00
Fonds de l'information foncière	90.00
Évaluation André Bournival	4 623.18
Distributrices Gagnon	68.00
ADGMRCQ (cotisation annuelle)	475.23
COMBEQ (adhésion annuelle)	287.83
FQM (adhésion annuelle)	10 934.36
Acc. d'alarme et d'incendie idées fil	162.54
Neopost (changement tarifs)	197.53
PG Govern (soutien technique)	395.06
PG Govern (contrat d'entretien)	869.14
SMI (support annuel)	14 103.73
SMI (logiciel d'archivage)	3 944.98
SMI (logiciel pour Ste-Thècle et St-Adelphe)	8 646.53
<u>Visa :</u>	
Frais de déplacement (FQM - 3 personnes)	732.06
Registre foncier	5.00

Total fournisseurs : 53 291.45

### **Programme de rénovation de l'habitat**

F-7071326 7 288.00

Total programme de rénovation : 7 288.00

### **Cour municipale**

Monsieur Claude Trudel 855.00

Lambert Therrien Bordeleau 2 641.13

#### **Remboursement amendes**

TNO de Mékinac 200.00

Municipalité de Notre-Dame de Montauban 26.00

Municipalité de Notre-Dame de Montauban (dossier civil) 500.00

Municipalité de Grandes-Piles 600.00

Municipalité de Hérouxville 3 650.00

Municipalité de Lac-aux-Sables 1 538.35

Municipalité de Saint-Adelphe 1 103.00

Municipalité de Saint-Roch de Mékinac 300.00

Municipalité de Saint-Séverin 380.00

Ville de Saint-Tite 18 244.00

Municipalité de Sainte-Thècle 575.00

Municipalité de Trois-Rives 1 005.00

BAVAC 1 217.00

Corp. Informatique de Bellechasse 2 251.86

Éditions juridiques FD 122.85

Poste Canada 902.39

Publications du Québec 142.22

Total cour municipale : 36 253.80

Grand Total : 165 683.17

### **PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL**

Construction Boisvert - phase II bassin incendie 55 562.54

Hydro-Québec 12.13

Total : 55 574.67

### **TNO DE MÉKINAC**

ADMQ (cotisation annuelle) 395.06

PG Govern (contrat d'entretien) 1 583.07

PG Govern (comptes de taxes) 396.03

Total : 2 374.16

**2<sup>e</sup> liste**

**M.R.C. DE MÉKINAC**

Total déplacement maires : 510.71

Total rémunération des maires : 9 071.72

**Fournisseurs de biens et services**

Buffet Christine Auger	134.27
TNO (remboursement TVQ)	12 748.00
MRC des Chenaux (programme de rénovation)	3 189.46
SSQ (régime de retraite)	7 152.80

Total fournisseurs : 23 224.53

**Cour municipale**

5 Constats annulés 210.00

Total cour municipale : 210.00

Grand total  
: 33 016.96

**T.N.O. DE MÉKINAC**

MRC de Mékinac (Q-P)	15 209.00
MRC de Mékinac (inspecteur)	2 040.00

Total : 17 249.00

Re 10-01-04

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame de Montauban, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 20 janvier 2010 totalisant 194 164.27 \$ pour la MRC, 55 574.67 \$ pour le parc industriel régional et 19 623.16 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

**CORRESPONDANCE**

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- Monsieur Denis Hébert, directeur régional de la Mauricie au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation nous transmet un chèque de 194 506 \$, représentant le troisième versement de la subvention pour l'année 2009-2010. Cette entente porte sur le financement des activités de base du Centre local de développement (CLD) de la MRC de Mékinac.

### **AUTORISATION DE TRANSMETTRE AU CLD MÉKINAC LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**

CONSIDÉRANT le chèque de 194 506 \$ que monsieur Denis Hébert, directeur régional au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation nous a transmis le 14 janvier dernier;

CONSIDÉRANT que ce montant représente le dernier versement de la subvention pour le financement des activités de notre CLD;

Re 10-01-05

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Michel Champagne, maire de Saint-Séverin, et il est résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à verser la somme de 194 506 \$ au CLD Mékinac.

- Adopté à l'unanimité –

- Monsieur Alain Simard, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, nous remercie de notre collaboration pour l'élaboration du Plan directeur des sentiers récréatifs mauriciens-volet activités motorisées.
- Monsieur Cherkaoui Ferdous, secrétaire général pour la Solidarité rurale du Québec nous invite à proposer des candidats (es) pour siéger au conseil d'administration, trois postes sont à combler.
- Monsieur Tony Tomassi, du ministère de la Famille nous annonce l'attribution d'une subvention de 15 000 \$ pour l'élaboration du plan d'action régional de la politique familiale pour notre MRC. De plus, un soutien technique de 18 heures, correspondant à une valeur de 3 200 \$ est offert par le Carrefour action municipale et famille.

### **AUTORISATION DE VERSER L'AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON DES FAMILLES DE MÉKINAC**

CONSIDÉRANT l'annonce du ministre de la Famille, monsieur Tony Tomassi, concernant l'octroi d'une subvention de 15 000 \$ pour l'élaboration du plan d'action régional de la politique familiale;

CONSIDÉRANT que la Maison des familles de Mékinac est le maître d'œuvre de ce projet;

CONSIDÉRANT que la Maison des familles de Mékinac a engagé depuis septembre 2009 plus de 15 000 \$ de dépenses dans ce dossier;

Re 10-01-06

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch de Mékinac, et il est résolu de verser le montant annoncé par le ministre soit 15 000 \$ à la Maison des familles de Mékinac, même si la MRC n'a pas encore reçu le paiement.

- Adopté à l'unanimité -

- Au nom de la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Nathalie Normandeau, madame Josiane Bérubé, conseillère politique, accuse réception de notre lettre du 30 novembre dernier relative à résolution 09-11-221 concernant la demande de reconduction et de bonification du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier.
- Monsieur Gaétan Hudon, directeur général de la MRC de Montcalm demande notre appui relativement à l'augmentation des coûts du CRTC. La MRC de Montcalm demande au CRTC de ne pas donner suite à la demande de révision des tarifs liés aux services de structures de soutènement des grandes entreprises de services locaux titulaires car elle n'est pas justifiée, comporte un impact financier extrêmement préjudiciable aux citoyens canadiens et remet en question le développement des réseaux de fibres optiques sur le territoire des municipalités de l'ensemble du Canada.

### **APPUI À LA MRC DE MONTCALM : AUGMENTATION DES COÛTS CRTC**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de Montcalm par sa résolution numéro 096421;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la MRC de Mékinac partagent l'argumentation développée dans cette résolution;

Re 10-01-07

EN CONSÉQUENCE, monsieur Bernard Thompson, maire de Hérouxville, propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, et il est résolu par le Conseil des maires de la MRC de Mékinac :

- D'appuyer la MRC de Montcalm;
- De demander au CRTC de ne pas donner suite à la demande de révision des tarifs liés aux services de structures de soutènement des grandes entreprises de services locaux titulaires car elle n'est pas justifiée, comporte un impact financier extrêmement préjudiciable aux citoyens canadiens et remet en question le développement des réseaux de fibres optiques sur le territoire des municipalités de l'ensemble du Canada.

- Adopté à l'unanimité -

- Monsieur Guy Messier, C.S.S.S.V.B., pour et au nom du comité de travail demande notre appui et engagement à la présentation et à la

réalisation d'un projet déposé à Québec en forme, Cet organisme se veut une mobilisation de plusieurs organismes d'un territoire dont l'objectif est d'élaborer et réaliser un projet favorisant la création de milieux de vie favorable à la santé des jeunes de la naissance jusqu'à 17 ans. Il nous est donc demandé de nommer un ou des représentants pour assister à la prochaine assemblée qui se tiendra le lundi 25 janvier 2010.

- Monsieur Robert Comeau, directeur des ressources humaines de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie invite les municipalités faisant partie de la Régie à adopter une résolution afin le gouvernement du Québec octroie un financement gouvernemental pour la révision des plans de gestion des matières résiduelles des municipalités régionales de la Mauricie.

### **DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA MISE À JOUR DES PLANS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE LA MAURICIE**

ATTENDU que le gouvernement provincial a adopté la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* afin de diminuer les matières éliminées et augmenter les matières valorisées;

ATTENDU que découlant de cette Politique, les MRC, les villes et les communautés métropolitaines ont préparé et adopté des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

ATTENDU que le gouvernement provincial a octroyé du financement aux MRC, aux villes et aux communautés métropolitaines pour l'élaboration de leur plan de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU que les PGMR des municipalités régionales de la Mauricie sont entrés en vigueur en 2005 et que, depuis cette année, plusieurs mesures, services et programmes ont été mis en place afin d'atteindre les objectifs fixés;

ATTENDU que les municipalités par le biais de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie ont mis en place des programmes pour l'atteinte des objectifs pour la valorisation des matières recyclables et ont déboursé près de 35 M \$ jusqu'à maintenant pour la mise en œuvre de leur PGMR respectif;

ATTENDU que, selon la Loi sur la qualité de l'environnement, les plans de gestion doivent être révisés à tous les cinq ans par rapport à leur date d'entrée en vigueur et que ceci porte la révision en 2010;

ATTENDU que le processus de mise à jour comprend l'embauche de consultants, la rencontre de comités et l'organisation de consultations publiques, donc des coûts importants pour les instances municipales en charge des PGMR en plus des dépenses prévues pour atteindre les objectifs de la *Politique*;

Re 10-01-08

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Bernard Thompson, maire de Hérouxville, et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac :

- De demander au gouvernement du Québec d'octroyer un financement gouvernemental pour la révision des plans de gestion des matières résiduelles des municipalités régionales de la Mauricie.
- De transmettre la présente résolution au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, au ministre des Finances, à la Fédération québécoise des municipalités et aux députés de la région de la Mauricie.

- Adopté à l'unanimité -

- La ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie, madame Julie Boulet, a autorisé le 6 novembre 2009 le versement d'une subvention de 37 963.65 \$ pour l'exploitation du service de transport collectif sur le territoire de MRC de Mékinac.

#### **AUTORISATION DE VERSER LA SUBVENTION À LA CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ**

CONSIDÉRANT le chèque de 37 963.65 \$, reçu de la ministre des Transports le 4 décembre dernier;

CONSIDÉRANT que cette subvention sert à l'exploitation du service de transport collectif sur le territoire de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la séance de décembre a été annulée et que la Corporation de transport adapté avait grandement besoin de cette somme d'argent;

Re 10-01-09

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'entériner l'envoi du chèque de 37 963.65 \$ à la Corporation de transport adapté.

- Adopté à l'unanimité -

- Monsieur Christian Savard, directeur général de la CRÉ de la Mauricie, demande à la MRC de Mékinac de nommer un représentant au Comité aviseur – Entente spécifique «Stratégie en faveur des aînés.».

#### **DÉLÉGUÉ AU COMITÉ AVISEUR : STRATÉGIE EN FAVEUR DES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT la correspondance du 9 décembre 2009 de monsieur Christian Savard nous demandant de nommer un nouveau représentant de la MRC au sein du comité aviseur aîné;

Re 10-01-10

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Champagne, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, et il est résolu de nommer monsieur Lucien Mongrain, à titre de représentant de la MRC de Mékinac.

- Monsieur Jean-Yves Guimond, directeur général de la Coopérative Collecte Pro nous avise que la Coop est en mesure et qu'elle pourrait offrir le service de collecte et de transport des matières résiduelles et de conteneurs.
- Le Centre local d'emploi (CLE) de Sainte-Thècle nous demande qu'un représentant du CLE puisse siéger et participer aux travaux du comité local du Pacte rural dans Mékinac. Emploi Québec s'avère un partenaire important dans le développement social et économique de la MRC de Mékinac.
- La mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) redistribuera la somme de 3 500 000 \$ à ses membre-sociétaires. La part de l'enveloppe qui revient à la MRC de Mékinac est de 1 215 \$.
- Monsieur Jacques Bélanger, de la direction-Efficacité énergétique nous informe que nous recevrons un montant de 4 700 \$ tel que soumis dans notre demande de remise à l'achat d'un produit sélectionné dans le cadre du programme Produits efficaces.

### **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Re 10-01-11

Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame de Montauban, propose, appuyé par monsieur Jean-Pierre Ratelle, maire de Grandes-Piles, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité –

### **PACTE RURAL**

### **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ TECHNIQUE**

CONSIDÉRANT le dépôt de projets dans la phase de décembre 2009;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du pacte rural;

Re 10-01-12

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch de Mékinac, et il est résolu par le Conseil de la MRC d'approuver les recommandations du comité technique et d'accepter les dossiers ci-dessous conditionnellement à ce que les promoteurs :

1. Acceptent l'offre, d'ici le 28 février 2010, en retournant une copie contresignée de la lettre d'offre ;
2. Fournissent une preuve de l'obtention du financement nécessaire au projet ;

3. Fournissent un rapport de fin de projet ;
  4. Complètent le projet au plus tard le 31 décembre 2010, à défaut de quoi l'offre sera considérée comme caduque ;
  5. Le déboursement de l'aide financière se fera sur présentation de pièces justificatives.
- RUR-09-051  
Saint-Séverin, Éco-Centre  
Montant accepté : 50 % du coût du projet, jusqu'à concurrence de 5 000 \$  
Conditions particulières :
    - Enveloppe locale ;
    - 1 \$ : 1 \$ avec la municipalité de Saint-Séverin
  - RUR-10-003  
Maison des jeunes de Sainte-Thècle, Constitution et équipements  
Montant accepté : 50 % du coût du projet, jusqu'à concurrence de 1 400 \$  
Conditions particulières :
    - Enveloppe locale ;
    - 1 \$ : 1 \$ avec la municipalité de Sainte-Thècle

- Adopté à l'unanimité –

### **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer les membres du comité technique sur la ruralité;

CONSIDÉRANT la volonté de maintenir deux (2) postes pour les maires au sein dudit comité;

Re 10-01-13

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Champagne, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame de Montauban, et il est résolu d'approuver la nouvelle composition du comité tel que décrite ci-dessous :

- Le directeur général de la MRC de Mékinac ;
- L'aménagiste de la MRC de Mékinac ;
- L'agent de développement rural de la MRC de Mékinac ;
- Un représentant du Centre local de développement Mékinac ;
- 2 maires de la MRC de Mékinac;
- Un représentant du MAMROT (observateur) ;

et de nommer monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, et monsieur Bernard Thompson, maire de Hérouxville, en tant que maires délégués.

- Adopté à l'unanimité –

### **REDDITION DE COMPTES 2009**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de transmettre la reddition de comptes au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT le rapport préparé par monsieur François Roberge, agent de développement rural;

Re 10-01-14

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'entériner la reddition de comptes 2009, tel que préparée par l'agent de développement rural.

- Adopté à l'unanimité –

### **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008 ET PLAN D'ACTION 2009**

CONSIDÉRANT le rapport d'activité présenté par le directeur général, monsieur Claude Beaulieu;

Re 10-01-15

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Pierre Ratelle, maire de Grandes-Piles, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch de Mékinac, et il est résolu de transmettre ledit rapport au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et demande au MAMROT de verser la subvention annuelle de 2009 reliée au mandat d'aménagement du territoire de la MRC.

- Adopté à l'unanimité –

### **NOMINATION DU COMITÉ DE DIVERSIFICATION DANS LE CADRE DE L'ENTENTE POUR LE FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ (FSTD)**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

### **POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

### **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL DE LA MRC DE MÉKINAC POUR L'ANNÉE 2010**

CONSIDÉRANT l'article 199, de la LAU, stipulant que le Conseil de la MRC a à statuer sur le calendrier de ses séances ordinaires;

CONSIDÉRANT l'article 148 du Code municipal qui stipule que le Conseil de la MRC doit tenir une séance ordinaire au moins une fois tous les deux mois, dont une le quatrième mercredi de novembre;

Re 10-01-16

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch de Mékinac, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame de Montauban, et il est résolu d'adopter le calendrier ci-joint dont les séances ordinaires débuteront à 20 heures :

- 17 février;
- 17 mars;
- 21 avril;
- 19 mai;
- 16 juin;
- 18 août;
- 22 septembre;
- 20 octobre;
- 24 novembre;
- 8 décembre.

- Adopté à l'unanimité –

**APPROBATION DE RAPPORTS FINAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II**

CONSIDÉRANT que six promoteurs ont déposé leur rapport final ;

CONSIDÉRANT que monsieur Louis Filteau, coordonnateur à l'aménagement a approuvé ces rapports finaux et qu'il recommande le paiement final ;

Re 10-01-17

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Michel Champagne, maire de Saint-Séverin, et il est résolu d'autoriser le paiement des projets suivants :

- ZEC Chapeau de paille (MEK-09-004) – travaux routiers route #5 : 30 000 \$ ;
- ZEC Chapeau de paille (MEK-09-005) – travaux routiers route #4 : 30 000 \$ ;
- ZEC Tawachiche (MEK-09-006) – travaux routiers : 37 016 \$ ;
- Réserve faunique du St-Maurice (MEK-09-016) : aménagement faunique : 25 000 \$ ;
- Coop Solidarité NDM (MEK-09-026) : sentier pédestre : 5 000 \$ ;
- Club de motoneige de la Mauricie (MEK-09-027) : amélioration de sentiers et de la signalisation : 30 000 \$ ;

- Adopté à l'unanimité –

**AUTORISATION DE PROCÉDER À LA VENTE D'UN IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

CONSIDÉRANT l'état préparé par la secrétaire-trésorière adjointe indiquant l'immeuble sur lequel les taxes imposées n'ont pas été payées dans les Territoires non organisés;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1023 du Code municipal, le conseil peut ordonner la vente de cet immeuble par la MRC de Mékinac selon les formalités prévues aux articles 1022 et suivants du Code municipal;

Re 10-01-18

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame de Montauban, propose, appuyé par monsieur Michel Champagne, maire de Saint-Séverin, et il est résolu que les Territoires non organisés ordonne la vente, par la MRC de Mékinac selon les formalités prévues aux articles 1022 et suivants du Code municipal, de l'immeuble identifié ci-dessous :

<b>N<sup>OS</sup> DE LOT</b>	<b>NOM DU PROPRIÉTAIRE</b>	<b>MONTANT DES TAXES IMPAYÉES</b>	<b>N<sup>O</sup> AU RÔLE</b>
P-10 Rg 1 Canton de Polette P-11 Rg 1 Canton de Polette	Charles-Émile Hamel	42.93 \$	F 4711 79 3020

- Adopté à l'unanimité -

**DÉCENTRALISATION DE LA GESTION FONCIÈRE SUR TERRES PUBLIQUES**

CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles (MRN) accepte de déléguer la gestion des baux sur les terres du domaine public, aux MRC d'une région;

CONSIDÉRANT que la Mauricie est une des régions où la délégation pourrait être réalisé avec les MRC de Mékinac, de Maskinongé et l'agglomération de La Tuque;

CONSIDÉRANT les paramètres de délégation reçus du MRN à l'automne dernier;

Re 10-01-19

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Champagne, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac :

- d'autoriser le directeur général, monsieur Claude Beaulieu, à négocier avec le MRN les considérations de mise en œuvre de ce dossier, en collaboration avec les MRC voisines de la Mauricie, afin de le concrétiser avant la fin de l'an 2010;

- de demander à la MRC de Maskinongé et l'agglomération de La Tuque de préciser leurs intentions dans le cadre de ce dossier.

- Adopté à l'unanimité -

### **APPUI AUX ENTREPRISES FORESTIÈRES : ÉTABLISSEMENT DES REDEVANCES POUR LA MAURICIE**

CONSIDÉRANT que les activités forestières connaissent une diminution significative dans la Mauricie depuis 2008 et que les prévisions de 2010 et 2011 ne sont pas meilleures en raison du contexte économique actuel;

CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a commandé une enquête sur les frais d'exploitation et les caractéristiques des approvisionnements du domaine public;

CONSIDÉRANT que le coût des redevances en Mauricie est parmi les plus élevés des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que la problématique actuelle engendre des pertes d'emplois considérables dans notre région;

Re 10-01-20

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Champagne, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch de Mékinac, et il est résolu de demander à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Nathalie Normandeau, de porter une attention spéciale à la situation des redevances en Mauricie.

- Adopté à l'unanimité –

### **PLANIFICATION STRATÉGIQUE TOURISTIQUE QUINQUENNAL DU TERRITOIRE DE MÉKINAC**

CONSIDÉRANT le document remis aux membres du Conseil de la MRC et résumé par monsieur Patrick Baril, directeur général du CLD Mékinac, relatif au sujet en titre;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que le Conseil de la MRC approuve les orientations à être adoptées par le CLD sur le plan quinquennal touristique;

Re 10-01-21

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Bernard Thompson, maire de Hérouxville, et il est résolu que le Conseil de la MRC approuve le document tel que déposé.

- Adopté à l'unanimité –

## **PARTICIPATION FINANCIÈRE : DEUX PONTS DANS LA ZEC CHAPEAU DE PAILLE**

CONSIDÉRANT que les représentants de la ZEC Chapeau de paille ont présenté une demande d'aide financière pour la réfection de deux ponts, soit le pont du Hébert et Nature, dans le cadre du programme fédéral « Ponts et ponceaux »;

CONSIDÉRANT que ledit programme octroie des aides financières à hauteur de 80 % et que le milieu doit fournir 20 %;

CONSIDÉRANT que la ZEC Chapeau de paille propose que le 20 % soit partagé avec les Territoires non organisés (TNO) et la Corporation de développement durable de Mékinac (CDDM) de la manière suivante :

- ZEC Chapeau de paille : 10 %
- TNO de Mékinac : 5 %
- CDDM : 5 %

Pour un montant estimé de 250 000 \$ pour les deux projets;

Re 10-01-22

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu par le Conseil de la MRC d'accepter de participer financièrement, par le biais de ses Territoires non organisés, dans une proportion de 5 % du montant estimé, soit un maximum de 12 500 \$ et ce, conditionnellement à ce que la ZEC injecte un montant équivalent en argent.

- Adopté à l'unanimité –

## **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE LA MAURICIE (URLSM)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant de la MRC à l'URLSM;

Re 10-01-23

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Champagne, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu de nommer monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch de Mékinac, à titre de représentant de la MRC de Mékinac au sein de l'URLSM.

- Adopté à l'unanimité –

## **FONDATION COLLÈGE DE SHAWINIGAN**

Monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, a accepté la coprésidence d'honneur d'un cocktail bénéfice de la Fondation du Collège de

Shawinigan et invite les maires de Mékinac à se joindre à cette activité qui aura lieu le 10 mars 2010.

- Adopté à l'unanimité –

**MANDAT SUPPLÉMENTAIRE DE RÉVISION DES RÔLES DE SAINTE-THÈCLE ET DE GRANDES-PILES**

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur André Bournival, évaluateur agréé;

CONSIDÉRANT que les rôles d'évaluation des municipalités de Sainte-Thècle et Grandes-Piles nécessitent des travaux de révision, afin d'obtenir une meilleure équité entre les immeubles;

CONSIDÉRANT que le contrat entre la MRC et la firme d'évaluation Servitech, stipule que des frais supplémentaires sont applicables selon le nombre de dossiers à réviser;

CONSIDÉRANT que les deux municipalités concernées ont été rencontrées, et acceptent de défrayer les coûts afférents à ces travaux;

Re 10-01-24

EN CONSÉQUENCE, monsieur Bernard Thompson, maire de Hérouxville, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu d'autoriser les travaux de révision des municipalités de Sainte-Thècle et Grandes-Piles, comme autorisé par résolution de ces deux municipalités.

- Adopté à l'unanimité –

**REPRÉSENTANT SUR LE COMITÉ STA**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant de la MRC sur le comité « Soutien aux travailleurs autonomes » géré par le CLD Mékinac, en collaboration avec Emploi Québec;

Re 10-01-25

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch de Mékinac, et il est résolu de nommer monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame de Montauban à titre de représentant de la MRC.

- Adopté à l'unanimité –

**DOSSIER PETITE CENTRALE À NOTRE-DAME DE MONTAUBAN**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2010-01-26 de la municipalité de Notre-Dame de Montauban, relative à l'implantation de petite centrale hydroélectrique sur la rivière Batiscan;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres lancé par Hydro-Québec (PAE 2009-01), tel que statué dans la politique énergétique du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac et la municipalité de Notre-Dame de Montauban entendent financer ledit projet à 100 %, n'y intégrant aucun promoteur privé, afin d'injecter tous les dividendes dans le développement durable du territoire de la MRC de Mékinac;

Re 10-01-26

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame de Montauban, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch de Mékinac, et il est résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Claude Beaulieu, à présenter aux instances gouvernementales et à Hydro-Québec ledit projet de petite centrale, tel qu'élaboré par CIMA +, et autorise CIMA + à synchroniser la version du projet élaboré en 2002 avec les recommandations du comité « Petite centrale » émises au cours de l'année 2008.

- Adopté à l'unanimité –

### **INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

CONSIDÉRANT que les municipalités de Sainte-Thècle et Hérouxville demandent à la MRC de Mékinac la possibilité de les desservir via l'entente « Inspecteur en bâtiment et environnement »;

CONSIDÉRANT que cette demande engendre l'embauche d'un nouvel employé à la MRC;

CONSIDÉRANT que selon l'entente, les municipalités membres doivent donner leur accord pour l'embauche d'un nouvel inspecteur;

Re 10-01-27

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Bernard Thompson, maire de Hérouxville, et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac :

- d'autoriser le directeur général, monsieur Claude Beaulieu, à ouvrir ledit poste selon les paramètres de la convention collective en vigueur et de nommer messieurs Louis Filteau, coordonnateur à l'aménagement, Bernard Thompson, maire de Hérouxville, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, sur le comité de sélection de candidat;
- d'accepter, au nom des Territoires non organisés, l'ajout de ces municipalités à ladite entente.

- Adopté à l'unanimité –

### **QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Jean Jasmin, interroge les membres du Conseil concernant le projet de petite centrale hydroélectrique.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Re 10-01- 28

Monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité –

\_\_\_\_\_  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier